

Suivi annuel des résultats régionaux
prévus à l'Entente Canada-Québec concernant
Vers un chez-soi 2019-2024

Montérégie

2022-2023

Introduction

Vers un chez-soi est une stratégie canadienne de prévention et de réduction de l'itinérance et les communautés qui y participent ciblent quatre résultats fondamentaux ¹:

- la réduction de l'itinérance chronique dans la communauté;
- la réduction de l'itinérance dans la communauté dans son ensemble et chez les populations prioritaires (p. ex. les personnes qui s'identifient comme Autochtones);
- la réduction des nouvelles entrées dans l'itinérance;
- la réduction des retours à l'itinérance.

L'approche communautaire axée sur les résultats constitue un levier qui contribue à ce que les partenaires au sein d'une même communauté puissent développer et peaufiner une vision commune des retombées de leurs efforts collectifs et des initiatives en cours en prévoyant des résultats clairs.

Un suivi annuel des résultats régionaux prévu à l'Entente Canada-Québec concernant Vers un chez-soi 2019-2024 (Entente VCS) a été développé en concertation entre le ministère de la Santé et des services sociaux (MSSS) et Infrastructure Canada afin d'appuyer les communautés dans cet exercice. Le but de cet exercice est de rendre compte de l'avancée des travaux entourant la mise en œuvre de l'accès coordonné dans les onze régions sanitaires du financement du volet Communautés désignées (CD).

Au printemps 2022, les régions visées par le volet communautés désignées sous Vers un chez-soi ont identifié dans leur plan d'action régional et communautaire intégré (PARCI) respectif les résultats qu'elles utiliseront pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables, incluant l'itinérance chronique. Pour chaque résultat sélectionné et identifié dans le Plan d'action régional et communautaire intégré sur l'itinérance en Montérégie (PARCI), nous avons identifié les indicateurs utilisés pour le mesurer ainsi qu'une cible communautaire pour la période visée. Ce premier suivi détaille les résultats régionaux observés pour l'exercice 2022-2023 (du 1er avril 2022 au 31 mars 2023) pour la Montérégie.

Suivi et amélioration continue

Pour introduire et mettre en contexte les résultats régionaux observés durant la dernière année, la Montérégie résume les efforts, les enjeux et les plans de la communauté en ce qui attrait à l'approche communautaire axée sur les résultats.

Constats ou enjeux en lien avec les résultats communautaires

Nous avons rapidement constaté que le programme Vers un Chez Soi (VCS) octroie des sommes pour des points très spécifiques et que la cueillette et l'analyse des données demandent une expertise qui ne peut que se développer avec l'expérience, la forte collaboration et la communication entre les différents joueurs clés si nous souhaitons en tirer profits et aider le plus de gens possible. Notre équipe régionale en Montérégie a dû faire face à du roulement de personnel important depuis la pandémie. Aussi, maintenant que toutes les mesures supplémentaires déployées pour pallier aux répercussions de la Covid-19 sont terminées, les efforts peuvent être redirigés vers une atteinte des résultats de l'accès coordonné et une stabilité du personnel aidera grandement à atteindre cet objectif. Malgré tout, en collaboration avec nos différents partenaires, nous sommes maintenant en mesure d'assurer un suivi des résultats communautaires et d'en faire ressortir un portrait juste et réaliste de la situation de l'itinérance en Montérégie.

Accès du public aux résultats régionaux

Un plan de diffusion est en cours avec la Direction des communications et affaires publiques du CISSS de la Montérégie-Centre en concertation avec les 2 autres CISSS dans une perspective régionale. Les résultats régionaux seront accessibles notamment via le portail Santé Montérégie à l'adresse suivante : <https://www.santemonteregie.qc.ca/centre>

¹ Vers un chez-soi : la stratégie canadienne de lutte contre l'itinérance, document d'orientation 2019

Suivi annuel des résultats régionaux.

Le suivi annuel des résultats régionaux, selon l'Entente VCS, est un outil permettant aux communautés de rendre compte de leurs résultats régionaux chaque année. L'itinérance chronique est suivie par l'ensemble des régions visées par le volet communautés désignées, en cohérence avec l'Entente VCS.

Les autres résultats régionaux sont ceux que nos 6 sous régions nous ont soulevés et qui sont identifiés dans le PARCI de la Montérégie pour mesurer les progrès réalisés dans la prévention et la réduction de l'itinérance chez les populations vulnérables.

RÉDUCTION DU NOMBRE DE PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE CHRONIQUE AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ AU COURS DE L'ANNÉE.

Définition de l'itinérance chronique selon la Montérégie :

La Montérégie s'inspire des définitions de l'itinérance chronique des gouvernements du Québec (La Politique nationale de lutte à l'itinérance) et du Canada (l'itinérance au Canada, définitions et recensements publication no 2020-41F).

Ainsi, notre définition de l'itinérance chronique se traduit par : *la situation des personnes qui n'ont pas occupé un logement depuis une longue période. Elles ont été en situation d'itinérance pendant six mois (180 jours) ou plus au cours de la dernière année, ou elles ont été en situation d'itinérance pendant 18 mois (546 jours) ou plus au cours des trois dernières années.*

Cette itinérance à long terme ou répétée est souvent vécue par des personnes souffrant de maladies chroniques, de problèmes de dépendance ou de problèmes de santé mentale. Or, dans les périodes énoncées ci-dessus, la personne a vécu quelques séjours espacés d'itinérance dans :

- Un refuge et/ou;
- Un établissement tel qu'un centre de détention, un hôpital, un centre de thérapie et/ou;
- Un endroit ou des endroits impropres pour l'habitation (voiture, campement, etc.) et/ou un milieu temporaire chez des proches ou des amis.

Enfin, il importe de spécifier que c'est la forme d'itinérance la plus visible et qu'elle entraîne de nombreuses interventions et coûts sociaux importants.

LES PRIORITÉS DE LA MONTÉRÉGIE

À la suite de la publication de notre PARCI et de son document d'ajustement, notre communauté a retenu des **indicateurs** (avec ses déclinaisons en différents **sous-groupes**) et des **outils** afin de suivre l'évolution de la situation de l'itinérance chronique en Montérégie.

AUTRES RÉSULTATS RÉGIONAUX SUPPLÉMENTAIRES VISÉS PAR LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE RÉDUCTION ET DE PRÉVENTION DE L'ITINÉRANCE

Deux autres priorités ont été identifiées par notre communauté avec des **indicateurs** (incluant des déclinaisons en différents **sous-groupes**) et des **outils** afin de suivre l'évolution de la situation de l'itinérance chronique en Montérégie.

Ces derniers sont définis dans le tableau qui suit :

PRIORITÉ : PRÉVENTION ET RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE CHRONIQUE DE LA MONTÉRÉGIE
Réduire le nombre de personnes en situation d'itinérance chronique en visant la stabilité résidentielle au sein de la communauté au cours de l'année.
CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réduire de 20% le nombre de personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance chronique au cours de la dernière année pour une période de 6 mois et plus en les aidant à intégrer un logement de façon définitive. <p>Le portrait visé de ces personnes placées en logements sera :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 45 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 12 mois; ○ 60 % d'entre elles auront conservé leur logement durant 24 mois; ○ Moins de 40 % d'entre elles feront un retour à l'itinérance durant l'année.
INDICATEURS DE RÉUSSITE
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de personnes en situation d'itinérance chronique placées en logement sous les programmes SRA, PSL et VCS; ➤ Nombre de personnes accompagnées en logement transitoire ou permanent. <p>Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour le volet VCS, les sous-groupes de l'âge et du sexe sont utilisés; ○ Pour ce qui est du PAII, ce ne sont pas des sous-groupes qui sont retenus pour les indicateurs de placement.
OUTILS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les données statistiques sont mises à jour à la suite des demandes de logement dans le cadre du programme PSL par le biais de tableaux de suivi Excel; ➤ Les données statistiques sont mises à jour lors des redditions de compte dans le cadre du programme SRA grâce à des tableaux de suivi Excel; ➤ Les données provenant du dénombrement (mise à jour aux quatre ans); ➤ Les résultats annuels VCS.
BILAN
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour l'instant, nous ne pouvons pas documenter les changements observables et mesurables pour les raisons suivantes: en date du 31 mars 2023, nous n'avions pas encore les chiffres du dénombrement 2022 donc il est difficile de comparer le nombre de personnes qui ont trouvé un logement soit via les programmes SRA, PSL ou qui se sont trouvé un logement par eux-mêmes et dont nous pourrions obtenir ces données statistiques à même les redditions de compte de VCS. ➤ Cependant, les 87 PSL alloués à la Montérégie, 32% d'entre eux étaient attribués en date du 31 mars 2023. Cela nous permet d'affirmer une hausse des personnes logées et que les accompagnements dans le cadre du programme SRA contribuent à une transformation des comportements, des pratiques et des attitudes et aptitudes des personnes en situation d'itinérance. Cette situation sera réglée d'ici la fin de l'année 2024, car nos statistiques seront mises à jour à l'automne 2023. ➤ Pour le moment et dû à des contraintes opérationnelles et de ressources humaines, les résultats communautaires de VCS ne sont pas compilés de façon à nous permettre de valider notre cible. Toutefois, l'outil de compilation statistique qui sera disponible sur la plateforme RREL bientôt viendra supporter nos démarches de confirmation de cibles.

AUTRES PRIORITÉS VISÉES PAR LA MONTÉRÉGIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE
Diminuer l'itinérance chronique chez les populations vulnérables identifiées comme priorité ² pour notre région soit les jeunes.
CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ De notre cible de réduire de 20% le nombre de personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance chronique au cours de la dernière année pour une période de 6 mois et plus en les aidant à intégrer un logement de façon définitive, 20 % d'entre elles seront des jeunes. ➤ Recenser des projets spécifiquement pour les jeunes dans les organismes selon les données de VCS, PAII et Programme qualification des jeunes (PQJ).
INDICATEURS DE RÉUSSITE
<p>Nombre de nouvelles personnes accompagnées vers une stabilité résidentielle via le Programme de supplément au loyer jeunesse (PSL-J)</p> <p>*20 jeunes du programme PQJ accompagnés en stabilité résidentielle par les moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ PSL jeunesse : 20 PSL-J seront attribués; ○ Nombre de jeunes qui auront gardé leur logement après une période de 12 mois; ○ Nombre de jeunes qui auront gardé leur logement après une période de 24 mois. <p>Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Jeunesse : Âge des bénéficiaires des PSL-J.
OUTILS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les données statistiques sont mises à jour au fur et à mesure que les PSL-J sont attribués en ce qui concerne les demandes de PSL et de SRA via des tableaux de suivi Excel; ➤ Les données provenant du dénombrement (mise à jour aux quatre ans); ➤ Les données des redditions de compte VCS, PAII et SRA.
BILAN
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des 20 PSL jeunesse alloués à la Montérégie, 35% étaient attribués en date du 31 mars 2023. En date du premier septembre 2023, 100% des 20 PSL sont maintenant attribués. Cela nous permet d'affirmer une hausse de jeunes logés et que les accompagnements dans le cadre du programme PQJ fonctionnent. De plus, ces accompagnements contribuent à une transformation des comportements, des pratiques, des attitudes et aptitudes des jeunes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. ➤ Trois autres organismes du réseau montérégien que nous finançons accompagnent les jeunes de moins de 18 ans. Cependant, nous devons clarifier la définition de « jeunesse » pour baliser nos statistiques.

² La cible est définie pour la période visée par le PARCI.

Ces derniers sont définis dans le tableau qui suit :

AUTRES PRIORITÉS VISÉES PAR LA MONTÉRÉGIE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE
Diminuer l'itinérance chronique chez les populations vulnérables identifiées comme priorité ³ pour notre région soit les femmes.
CIBLES
<ul style="list-style-type: none"> ➤ De notre cible de réduire de 20% le nombre de personnes qui ont été identifiées comme étant en situation d'itinérance chronique au cours de la dernière année pour une période de 6 mois et plus en les aidant à intégrer un logement de façon définitive, 35 % d'entre elles seront des femmes; ➤ Bonifier l'offre de services à l'intention des femmes en situation d'itinérance.
INDICATEURS DE RÉUSSITE
<p>Nombre de nouvelles personnes accompagnées vers une stabilité résidentielle via le programme PSL :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Parmi les 225 personnes accompagnées en stabilité résidentielle par les moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ PSL : des 87 personnes qui y auront accédé; 30 seront des femmes; ➤ Parmi les 138 personnes qui auront bénéficié d'un accompagnement en stabilité résidentielle; sans nécessairement avoir eu accès à un PSL 48 personnes seront des femmes; ➤ Nombre de femmes qui auront gardé leur logement après une période de 12 mois; ➤ Nombre de femmes qui auront gardé leur logement après une période de 24 mois; ➤ Le nombre de ressources bénéficiant d'un rehaussement financier <p>Déclinaison de l'indicateur en différents sous-groupes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Femmes : N/A
OUTILS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les données statistiques sont mises à jour au fur et à mesure que les demandes rentrent en ce qui concerne les demandes de PSL et de SRA via des tableaux de suivi Excel. ➤ Les données provenant du dénombrement. ➤ Les données des redditions de compte VCS.
BILAN
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour l'instant nous ne pouvons spécifiquement documenter des changements observables et mesurables pour les raisons suivantes: en date du 31 mars nous n'avions pas encore les chiffres du dénombrement 2022 donc il est difficile de comparer le nombre de femmes qui se sont trouvé un logement soit grâce aux programmes SRA, PSL ou se sont trouvé un logement par eux-mêmes et dont nous pourrions obtenir ces données statistiques à même les redditions de compte de VCS. ➤ Nous avons bonifié l'offre de service pour qu'un organisme par chacune de nos 6 sous-région puisse répondre plus adéquatement aux besoins spécifiques des femmes (salle de bain attitrée, portes avec barrure, section dédiée aux femmes, etc.)

³ La cible est définie pour la période visée par le PARCI.